

## Conseil Municipal d'installation - 20 mars 2026

Présents (par ordre alphabétique) : Marie-Dominique Bonhomme, Thierry Camuzat, Catherine Dumont, Françoise Giron, Rémi Michot, Amélie Ragon, Guillaume Sansoit, Florent Ragot, Jérôme Rousseau

Excusés : Didier Boulandet (pouvoir donné à T. Camuzat), Monique Perrin

Le secrétaire de séance est nommé (A. Ragon) ainsi que les assesseurs pour l'ensemble des élections (R. Michot et F. Giron)

### Début de séance à 19h30

#### 1. Élection du maire

Résultat du vote : 9 voix pour, 1 vote blanc

Thierry Camuzat est élu

#### 2. Élection des adjoints

Le conseil municipal décide de nommer 2 adjoints au maire.

Une seule liste se présente : C. Dumont et G. Sansoit.

Résultat du vote : 9 voix pour, 1 vote nul : C. Dumont et G. Sansoit sont nommés respectivement 1er et 2ème adjoint.

**3. Vote des indemnités des maire et adjoints** : il est voté de respecter les indemnités légales pour des communes de moins de 500 habitants.

#### 4. Délégués aux différents conseils communautaires et aux différents organismes

- **Communauté de communes** (Com-com) : le maire T. Camuzat et le 1er adjoint C. Dumont.
- **SIVS** ( Syndicat intercommunal à vocation scolaire) : titulaires T. Camuzat et M. Perrin, suppléant R. Michot et A. Ragon
- **SIAEP** : titulaires R. Michot et G. Sansoit, suppléant D. Boulandet
- **SIEEN** : titulaires C. Dumont et A. Ragon
- **SMET** : titulaire F Giron et M.D. Bonhomme
- **SITD** : titulaires F Giron et D. Boulandet, suppléants F. Ragot et J. Rousseau
- **Groupement touristique des Vaux d'Yonne** : titulaire M. Perrin, suppléant J. Rousseau
- **COS de la Nièvre** : titulaire J. Rousseau et suppléant M. D. Bonhomme
- **GEMAPI** : J. Rousseau et C. Dumont

**6. Charte de l'élu local** : lecture à voix haute de la charte de l'élu local par le maire T. Camuzat.

**7. Lecture** à voix haute et approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal, du 16 décembre 2025, par T. Camuzat.

**8. Questions diverses** : F. Giron demande de renouveler la formation des élus locaux aux gestes de premiers secours

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h